

**Marc Baum**  
Député

Luxembourg, le 06.05.2026

**Objet : Sexe des personnes inculpées et condamnées pour homicide**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 3296<sup>1</sup>, Madame la Ministre a présenté un tableau indiquant le nombre de victimes d'homicide, ventilé par sexe, dans les affaires traitées par les parquets entre 2020 et 2024.

Il en ressort qu'au cours de cette période, 24 victimes d'homicide ont été enregistrées par les parquets, dont 10 de sexe féminin et 14 de sexe masculin.

Dans ce contexte, je me permets d'adresser à Madame la Ministre la question complémentaire suivante :

*Est - ce que Madame la Ministre peut indiquer, pour chacun des 24 homicides recensés, le sexe de la personne inculpée ou, le cas échéant, condamnée à la suite des faits ?*

Avec mes salutations respectueuses,



**Marc Baum**  
Député

---

<sup>1</sup> [https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/2026/01/QP\\_61811\\_1768907100646.pdf](https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/2026/01/QP_61811_1768907100646.pdf)